

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 14 mars 2011

L'an deux mille onze et le quatorze mars à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 8 mars 2011, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON.

Mmes et M. les conseillers : Mmes HELAND, HELY, LAMOTHE, SANTOS.

Avaient donné pouvoir : Mme HUC à Mme SANTOS
Mme NADEAU à Mme DARMAILLACQ

Etait excusé : M. DUCOUSSO

Etaient absents : Mme LARRAILLET, MM. AUGUEUX, FRANCESCHINIS.

Ordre du jour :

- **compte rendu du conseil municipal du 14 février 2011**
- **compte administratif 2010**
- **compte de gestion 2010**
- **affectation du résultat 2010**
- **étude des subventions aux associations pour 2011**
- **orientations budgétaires 2011**
- **délibération pour signature de la convention en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public**
- **questions diverses**

Document envoyé par mail :

- compte rendu du conseil municipal du 14 février 2011

Documents joints :

- compte administratif 2010
- courrier du 22.02.2011 de M. LESPES, Centre Routier Départemental

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 février 2011 est signé par tous les membres présents ou représentés.

1) **Compte administratif 2010**

Le Maire donne la parole à M. GUERRERO, maire-adjoint afin qu'il présente le Compte Administratif 2010.

Le Maire quitte la salle et M. GUERRERO est désigné, Président.

M. GUERRERO détaille chaque article comptable et chaque opération d'investissement.

DELIBERATION

Le conseil municipal, réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Michel GUERRERO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par M. Dominique CLAVIER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs,
- Adopte le Compte Administratif 2010.

VOTE : unanimité

2) Compte de gestion 2010

Le Maire reprend la présidence.

Le Maire explique que le compte de gestion est tenu par le trésorier, Monsieur DELMONT et ce compte doit présenter les mêmes sommes que le compte administratif.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : unanimité

3) Affectation du résultat 2010

DELIBERATION

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2010,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice	28 915.30	excédent
Résultat reporté de l'exercice antérieur	415 810.89	excédent
Résultat de clôture à affecter	444 726.19	excédent

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 112 891.69	déficit
Résultat reporté de l'exercice antérieur	40 280.80	excédent
Résultat comptable cumulé	- 72 610.89	déficit

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	14 868.00
Recettes d'investissement à percevoir	

Besoin réel de financement - 87 478.89

Décide d'affecter le résultat 2010 de la façon suivante,

- en couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement	87 478.89
- en excédent reporté à la section de fonctionnement	357 247.30

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté	R002: excédent reporté	D001: solde exécution N-1	R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé
	357 247.30 €	72 610.89 €	87 478.89 €

VOTE : unanimité

4) étude des subventions aux associations pour 2011

- Un tour de table a été fait. Des approfondissements sont nécessaires. Le montant des subventions sera arrêté lors du prochain conseil.

- L'association « Le Guidon Portésien » avait demandé une subvention à la CDC de Podensac qui lui a attribué 750 € et préconisé de solliciter les communes du canton traversées par les coureurs à hauteur de 100 euros. Elle s'engage à changer chaque année le lieu de départ et d'arrivée afin que chaque commune puisse accueillir cette manifestation. Le 5 juin, le tour cycliste de la CDC partira et arrivera à Portets.

Le maire informe les élus qu'il fait lui-même le chèque.

5) orientations budgétaires 2011

Le maire souligne que la date limite de vote du budget est repoussée au 30 avril.

Les orientations budgétaires s'articulent autour de trois axes : construction de l'école maternelle, constitution d'un fonds de réserve pour l'achat éventuel de terrains proches du bourg et poursuite des aménagements routiers.

Pour ce dernier thème, l'étude de l'implantation du radar pédagogique arrive à son terme. Une étude pour la sécurisation de la portion de la RD 114 entre le carrefour de la Lisseuse et le carrefour menant au Bourg est à envisager.

M. GUERRERO souligne la nécessité de considérer avec attention les effondrements à Menaut, phénomènes naturels causés en partie par l'infiltration de l'eau.

Le maire répond que le puisard proche de la maison de Mme FAUCHER sera déplacé, que cette opération est prise en charge par la C.D.C. et qu'une grande vigilance sur le droit à la construction dans ce secteur sera observée.

6) délibération pour signature de la convention en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public

Le maire favorable à cette adhésion de partenariat souligne que celle-ci permettra de réaliser des économies.

DELIBERATION

Vu l'article L5212-16 du Code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006,

Certains travaux en Eclairage Public engagés par la commune et générant des économies d'énergie peuvent être éligibles au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), également appelés Certificats Blancs.

Ces CEE permettent de quantifier les économies d'énergie réalisées en kWh cumac (cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'équipement) et peuvent être valorisés auprès des fournisseurs d'énergie conformément à la loi programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) et aux lois Grenelle.

L'obtention des CEE par une collectivité implique un dépôt de dossier de demande auprès de la DREAL sous réserve de justifier d'un minimum de 20 GigaWh cumac (20 000 000 kWh cumac) d'opérations d'économie d'énergie. A titre d'exemple, cela représente le renouvellement de 3 125 luminaires environ.

Compte tenu du niveau très élevé de ce seuil, le SDEEG propose de mutualiser ce dispositif en étant la plate forme d'obtention et de valorisation des CEE pour les collectivités girondines en matière de travaux d'éclairage public. Pour se faire, il convient d'établir un partenariat en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public avec le SDEEG qui portera sur :

- un appui technique du SDEEG sur les opérations de rénovation et de modernisation des installations d'éclairage public de la commune.
- des actions de sensibilisation, de communication et d'information sur la Maîtrise de la Demande en Energie par le SDEEG.

- Des visites de référence portant sur la mise en œuvre de solutions innovantes dans l'éclairage public.
- L'obtention et la valorisation par le SDEEG des CEE issus des travaux d'amélioration énergétique entrepris par la commune sur son patrimoine éclairage public.

La ressource financière provenant de la vente des CEE alimentera un fonds commun qui permettra de renforcer la politique d'aide apportée par le SDEEG pour la modernisation et la rénovation des installations d'éclairage public des communes.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire de la commune de PUJOLS SUR CIRON, justifiant l'intérêt d'adhérer au partenariat du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public, selon les modalités décrites dans la convention d'adhésion, telles qu'approuvées par délibération du Comité syndical du SDEEG en date du 16 décembre 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
DECIDE d'adhérer au partenariat du SDEEG à partir du 1^{er} avril 2011 pour s'achever le 31 décembre 2013.

7) délibération pour la création de la limite agglomération sur la RD 109 (côté Preignac)

Des travaux de voirie sont réalisés actuellement au quartier Jean Dubos.

Le maire informe les élus qu'une réunion a eu lieu avec le Centre Routier Départemental (CRD). Ce dernier refuse la création d'un caniveau apportant l'eau au Ciron. Il a proposé de créer une zone « agglomération ».

L'opportunité d'instaurer également un sens unique est envisagée. Les habitants du quartier seront consultés.

DELIBERATION

Vu la volonté de la municipalité de sécuriser les routes, le Conseil Municipal :

- DECIDE que la section de la R.D. n° 109 comprise entre la limite de la commune de Preignac et la limite des parcelles cadastrées A n° 855 et 860 à Jean Dubos, sera classée en agglomération. Un plan est annexé à cette délibération.
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre un arrêté pour cette création de zone « agglomération ».

VOTE : unanimité

8) assainissement

M. GUERRERO précise qu'il a été considéré :

- la création de 2 stations : une à Mareuil (pour 49 abonnés à ce jour puis 50) et une au Bourg (65 abonnés puis 100)
- un emprunt remboursable sur 30 ans
- un amortissement des stations et des réseaux sur 60 ans.

Il souligne que :

- un abonné (ménage) consomme en moyenne 100 m³ d'eau / an
- le prix du m³ de l'eau est actuellement de 1.841 € T.T.C.
- les subventions prévues couvriraient environ 18 % du montant estimé des travaux
- la somme à emprunter, très élevée, nécessiterait en tout état de cause l'aval de la Mme la Trésorière.

Dans la configuration actuelle, 114 abonnés (49+65), le prix de l'eau, ressource et assainissement compris, évoluerait de 5 à 7 fois le prix actuel de l'eau fonction des choix définitifs de financement et amortissement, et en configuration définitive avec 150 abonnés (50+100), le prix de l'eau évoluerait de 4 à 6 fois le prix actuel de l'eau.

La répercussion sur le prix de l'eau étant importante, une décision devra être prise fin juin pour la poursuite éventuelle de ce projet.

Une réunion d'information sera rapidement organisée avec la participation de nos conseils à laquelle seront conviés les 114 abonnés potentiels. Tous les Pujolais pourront également y assister.

9) questions diverses

- Terrain du bourg proche école

Mme Janine TAUZIN a fait part de son désaccord avec notre proposition d'achat, proposition émise par France DOMAINE. Elle précise qu'elle n'est plus vendeur.

Le maire souligne que vu la situation de cette parcelle, la mairie sera obligatoirement informée avant sa vente.

- Enfouissement des lignes électriques

Cette opération prévue pour 2011, allant de la Lisseuse à Videau est différée. Une réserve avait été émise par le service des carrières du Conseil Général pour la déclaration préalable du transformateur du quartier Colas. Des arbitrages budgétaires ont également contribué à ce report.

- Marathon du Sauternais le 4 juin 2011

Un ravitaillement organisé par le Club informatique aura lieu au foyer rural.

- Election présidentielle de 2012 : recherche des 500 signatures

Le maire vient d'être contacté par un mandataire d'un parti politique.

Il informe les élus qu'il ne donnera sa signature à aucun candidat.

- Projet de renumérotation de certaines rues

Mme DARMAILLACQ fait part de son rendez-vous avec M. LAFON au Centre de tri de Fargues pour obtenir des informations.

La commission se réunira dans les prochains jours.

- Container à verre

Mme HELY souligne que le container à verre du Bourg est plein.

Le maire répond que demain, le secrétariat de mairie contactera la COVED afin qu'elle fasse le tour de tous les containers.

Séance levée à 23 Heures.